



VILLE DE GRACEFIELD

AVIS PUBLIC

Est donné aux contribuables de la Ville de Gracefield, que :

Le règlement suivant a été adopté lors de la séance ajournée du conseil du 29 janvier 2018 ;

- Règlement 181-2018 fixant pour l'exercice financier 2018, l'imposition des taxes, les compensations pour services et le tarif pour documents détenus par les organismes municipaux

Quiconque veut prendre connaissance dudit règlement peut le consulter ou s'en procurer une copie aux heures normales de bureau.

Donné à Gracefield, ce 1^{er} février 2018

Céline Bastien
Directrice générale adjointe / greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée directrice générale adjointe et greffière adjointe de la ville de Gracefield, certifie sous mon serment d'office avoir publié, l'avis public ci-haut, en affichant une copie au bureau municipal entre 8 heures et 16 heures ainsi qu'une copie dans l'édition du journal la Gatineau du 1^{er} février 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 1^{er} jour de février 2018.

Céline Bastien
Directrice générale adjointe et greffière adjointe.